

Projet PAPI Canche

Les enjeux

30 mai 2013



Agir ensemble pour la Canche et ses Afluenta

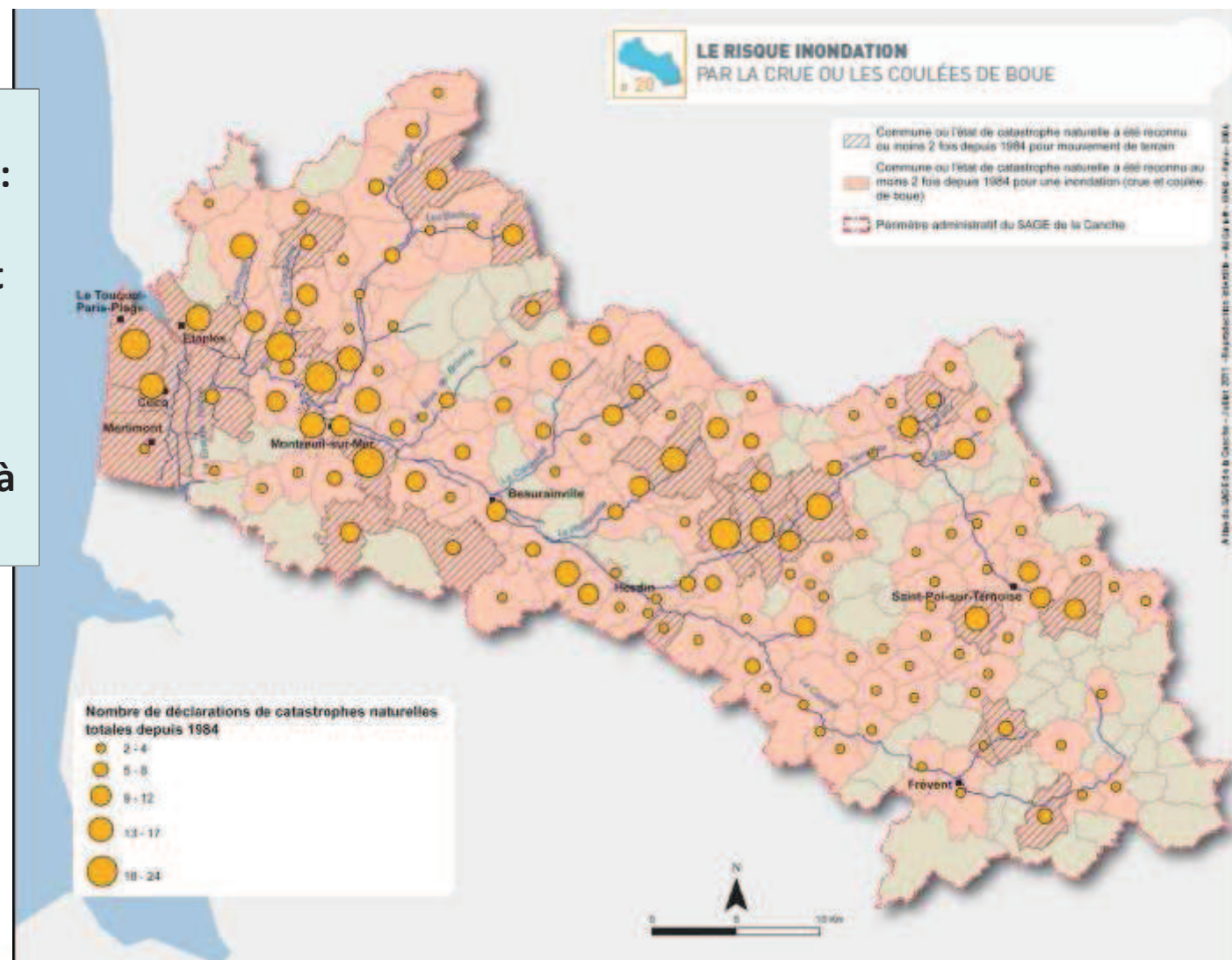
Le bassin versant de la Canche : très sensible au risque d'inondation

Influence de plusieurs phénomènes naturels :

- Ruissellements;
- crue et débordement de cours d'eau et/ou remontées de nappe;
- Influence des forts coefficients de marée à l'aval.



INONDATIONS



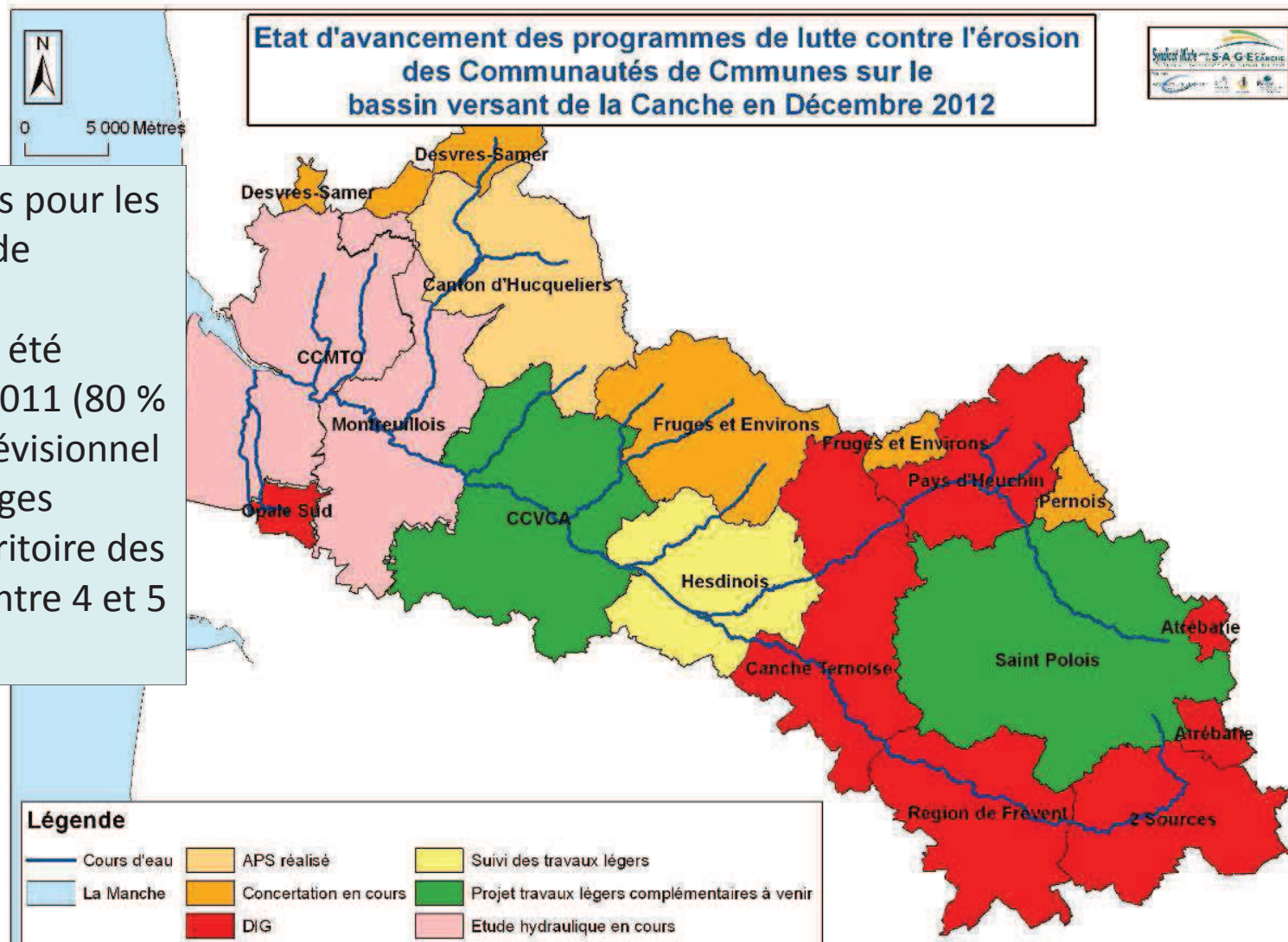
Symcèa

Agir ensemble pour la Canche et ses Affluents

Ruissellement : Des collectivités impliquées depuis les années 1980; Un accompagnement et une coordination du Symc3ea depuis 2008

Programmes lanc3es pour les 14 communaut3es de communes :

1200 ouvrages ont 3t3 comptabilis3es en 2011 (80 % de fascines) ; le pr3evisionnel est de **3 000** ouvrages n3goci3s sur le territoire des 14 CC et r3alis3s entre 4 et 5 ans.



Symc3ea

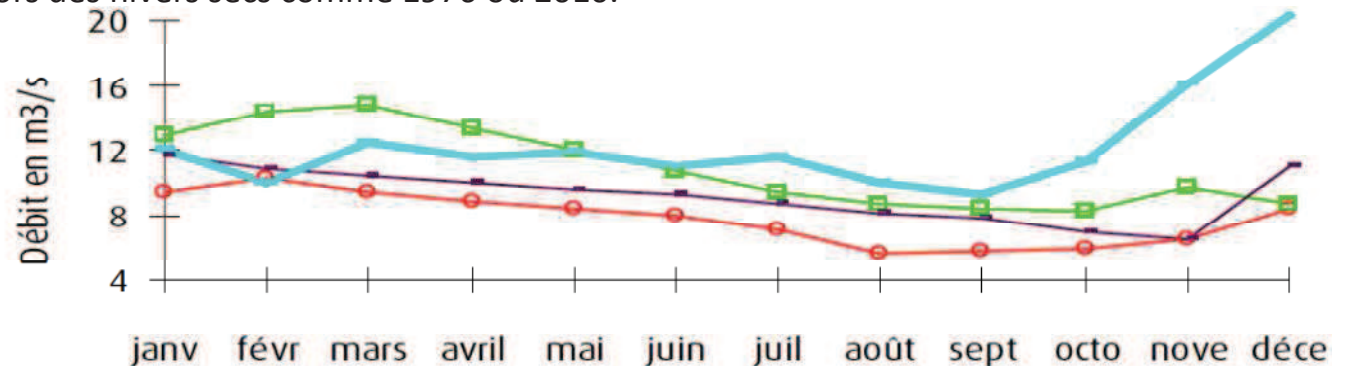
Agir ensemble pour la Canche et ses Affluents

Les inondations de l'hiver 2012 : une conjonction de facteurs naturels et anthropiques

Une pluviométrie importante tant sur le plan de l'intensité de certains épisodes que sur le plan de la durée : Le cumul des pluies sur les 4 derniers mois de l'année a atteint, au Touquet, 765,1mm soit le double de la moyenne sur 30 ans avec un excédent record de + 154% en Décembre (2,5 fois la moyenne) et 240,7mm.

En Décembre 2012, les débits moyens de la Canche à Brimeux ont dépassé les 25m³ par seconde pour atteindre **une pointe de 34.14 m³ par seconde le 31 Décembre.**

- En 2011 les débits moyens n'étaient que de 11m³ par seconde,
- ils sont de 8.5m³ par seconde lors des hivers secs comme 1976 ou 2010.



- Sensibilité du bassin (ruissellement, remontées de nappe);
- Faible couverture des parcelles agricoles (conditions défavorables), saturation des sols;
- Saturation des exutoires d'eau pluviale;
- Entretien (et limite d'action) des aménagements hydrauliques.

Construire une gestion cohérente et à long terme pour améliorer la protection et réduire la vulnérabilité

Des protections à renforcer mais dans le cadre d'une cohérence de gestion à l'échelle des bassins versant (cohérence hydrologique et hydraulique);



Nécessité de ne pas créer de nouvelles zones vulnérables et réduire la vulnérabilité des territoires à risque par une politique d'aménagement raisonnée.

Projet PAPI Canche : Réunion d'échanges et retours d'expériences

Retours d'expérience des PAPI du bassin Artois-Picardie :

- PAPI Boulonnais (Symsageb, Mathieu Audollent);
- PAPI Audomarois (SMAGEA, Agnès Boutel);
- PAPI Delta de l'Aa (SMCO, Laurence Guichard)

Le cahier des charges d'un PAPI (2^{ème} génération) : Bernard Mathon, Stéphane Ansart, DDTM Pas de Calais

Le financement des opérations PAPI : Stéphane Parmentier, Agence de l'Eau Artois-Picardie; Jean-Michel Fouquet, Conseil Régional Nord Pas de Calais; Conseil Général du Pas de Calais

Vers un PAPI Canche : Propositions d'actions à intégrer, choix du périmètre, discussions et réactions des acteurs locaux.



Syndicat Mixte pour le Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du Boulonnais

Elaboration et mise en œuvre d'un PAPI

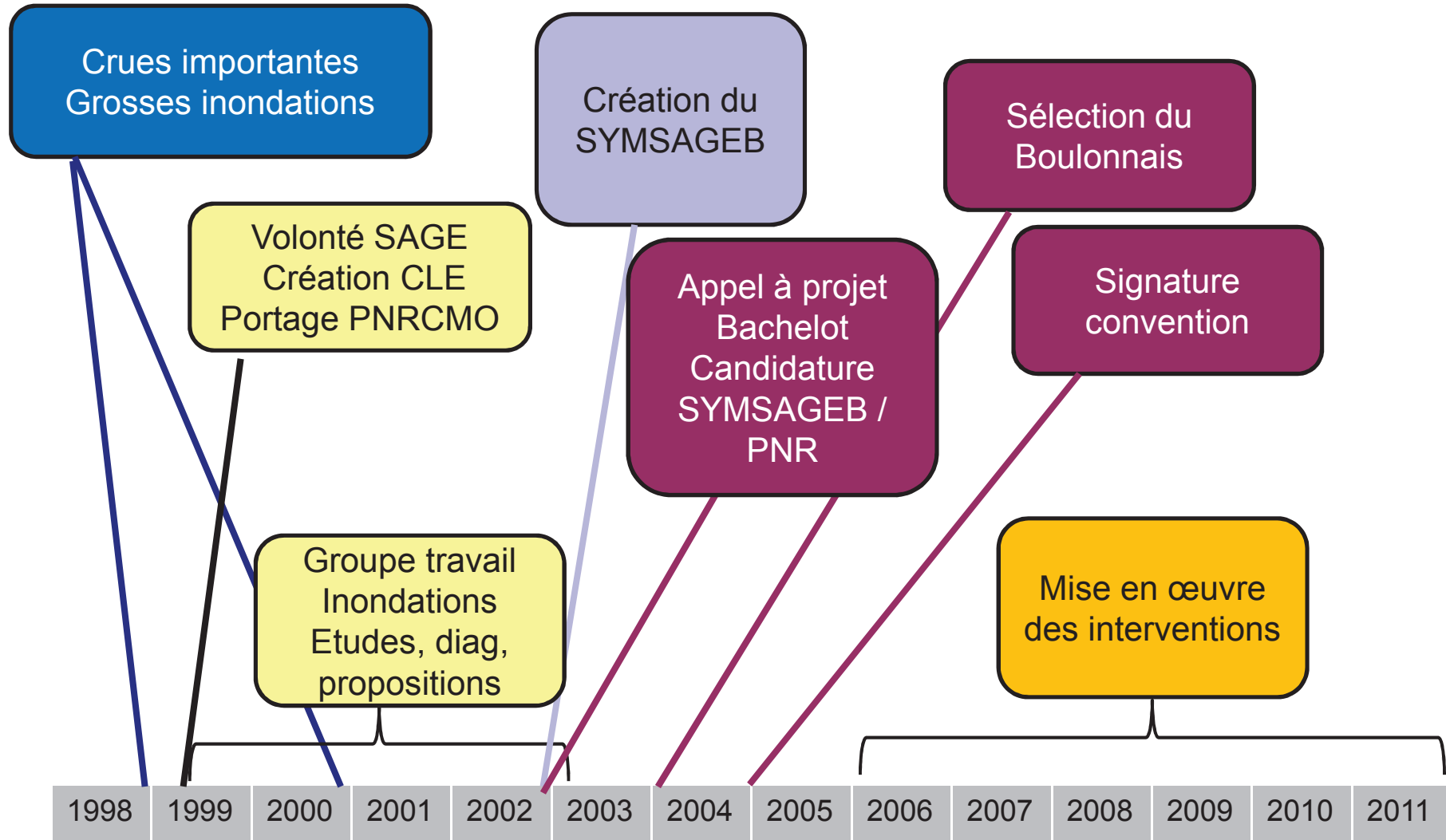
Application sur le Boulonnais

Le PAPI Boulonnais – Appel à projet

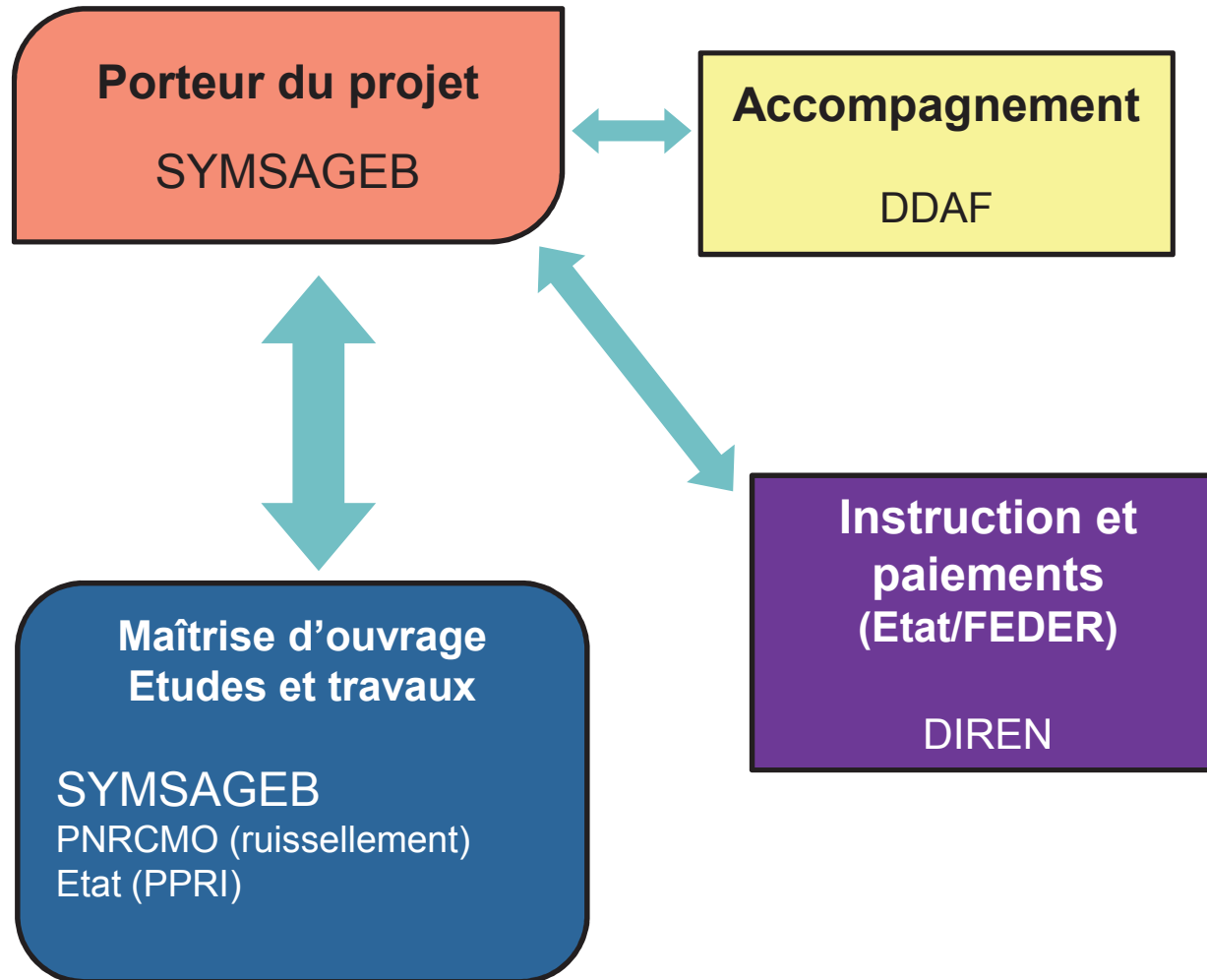
Appel à projet « Bachelot »

- Objectif : mobilisation de collectivités maîtres d'ouvrage par financements incitatifs
- Date butoir de dépôt de dossier
- Pas de distinction entre PAPI d'intention et PAPI complet
- Labellisation par le ministère, pas de CMI (commission mixte inondation)
- Pertinence économique exigée (évaluation du coût du programme par rapport aux dégâts)
mais pas d'ACB
- Sélection de 40 bassins pilotes au niveau national
- Signature d'une convention cadre avec tous les partenaires

Le PAPI Boulonnais – Historique

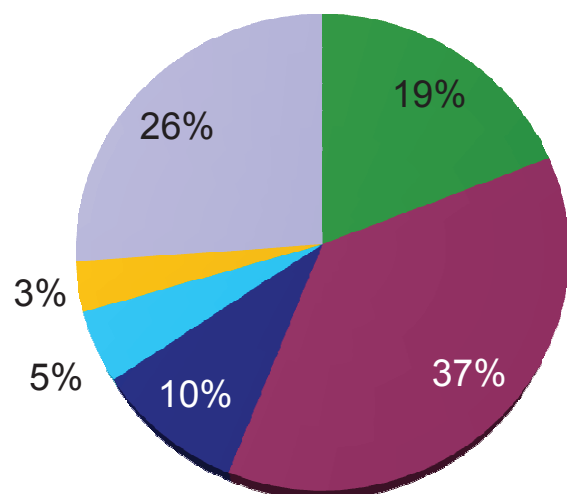
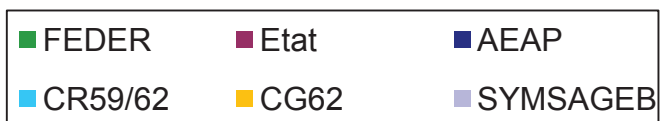


Le PAPI Boulonnais – Organisation

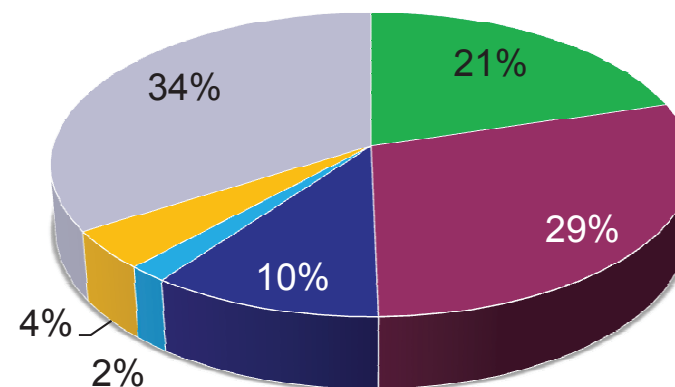
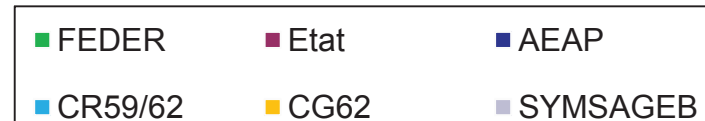


Le PAPI Boulonnais – Budget

Montant conventionné : 5,3 M€



Montant réalisé : 4 362 530 €



Le financement SYMSAGEB est apporté par les EPCI (CAB et CCDS) au prorata de la population

Le PAPI Boulonnais - Contenu

Principaux axes du PAPI	
Améliorer la connaissance du risque	Stations de mesure
Communiquer et sensibiliser	Lettre d'information Site Internet
Améliorer les écoulements vers l'aval	Recalibrage et curage de la Liane
Retenir le débit de crue sur l'amont	3 bassins d'expansion des crues
Réduire la vulnérabilité	Pose de clapets anti-retour



La reconnaissance de l'EPTB Boulonnais

Par arrêté préfectoral en date du 14 février 2012, le SYMSAGEB a été reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Il est donc désormais l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'échelle du bassin côtier du Boulonnais.

L'EPTB a pour mission de mettre en œuvre les actions prévues dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il peut le faire en tant que maître d'ouvrage opérationnel, notamment en matière de prévention des inondations et de restauration écologique des cours d'eau, mais également en assurant le rôle de coordinateur vis-à-vis des autres structures du territoire intervenant dans la gestion de la ressource en eau (communes, syndicats d'eau potable et d'assainissement, intercommunalités, industries, particuliers, etc.).

Pour restaurer le bon état écologique, le SYMSAGEB engage des plans de gestion pluriannuels

Horizon 2015 : L'Union Européenne a fixé en 2000 aux Etats Membres pour que les cours d'eau retrouvent un bon état écologique, amont en amont un bon état écologique.

Or, le constat dressé sur nos cours d'eau est décevant. Le retour à un bon état écologique de la Liane, du Wimereux et de la Slack passe par la mise en œuvre d'un programme de long terme. Il s'agit notamment de restaurer la végétation sur les berges, d'approfondir le piédocène des tronçons dans et à l'écart de la rivière, de réajuster les obstacles (poutres, anciens ouvrages, etc.) qui perturbent la circulation pédestre et le transit sédimentaire (voir ci-dessous), et de lutter contre les déchets flottants.

Le plan de gestion décennal de la Liane et de ses affluents a été adopté officiellement et fera l'objet d'une enquête publique dans le courant de l'année 2012, sur toutes les communes du territoire. Les bassins de la Slack et du Wimereux suivront prochainement.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et la Région, le SYMSAGEB sera ensuite maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de ces travaux. Des conventions seront prochainement conclues concernant pour assurer la réussite de l'intervention.

Restaurer la continuité écologique

Sur nos cours d'eau, de nombreux obstacles font obstacle au transit sédimentaire et à la circulation des poissons migrateurs. Parfois, notre situation géographique, nous mène à un fort potentiel d'accout et de développement des espèces invasives (anguilles, truites de mer, saumons, etc.). Pour assurer le débit et la continuité de ces espèces, il est nécessaire de restaurer la continuité écologique de nos cours d'eau. Cette restauration est réalisée par le SYMSAGEB en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau. Il a ainsi obtenu à notre syndicat le « label » d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Cette reconnaissance nous encourage dans la poursuite de nos activités, avec constance et détermination.

Une nouvelle fois, je suis fier de vous présenter dans cette lettre l'avancement de nos interventions en faveur d'une bonne gestion de la ressource en eau sur le territoire du Boulonnais.

Le Président du SYMSAGEB
Jean-Loïc LESAFFRE

La Lettre du SY.M.S.A.G.E.B. N° 15 - Mars 2012

Fin des aménagements, restauration...

La mise en œuvre concrète de la gestion équilibrée de notre ressource en eau !

Un an déjà depuis la dernière lettre, et l'intervention du SYMSAGEB se poursuit en matière de prévention des inondations et de restauration écologique des cours d'eau.

Ainsi, depuis notre dernier compte-rendu, le dernier clapet anti-retour a été posé à Saint-Etienne-au-Mont pour protéger le quartier de la rue Eugène Herblé.

L'année 2011 a également été en grande partie consacrée au chantier d'aménagement du bassin de Thierville à Béhucourt. Cet ouvrage, troisième bassin d'expansion de crues aménagé par le SYMSAGEB, améliore la situation du quartier du Campier sur lequel 12 maisons avaient été inondées en novembre 2009 par les débordements du ruisseau de Béhucourt.

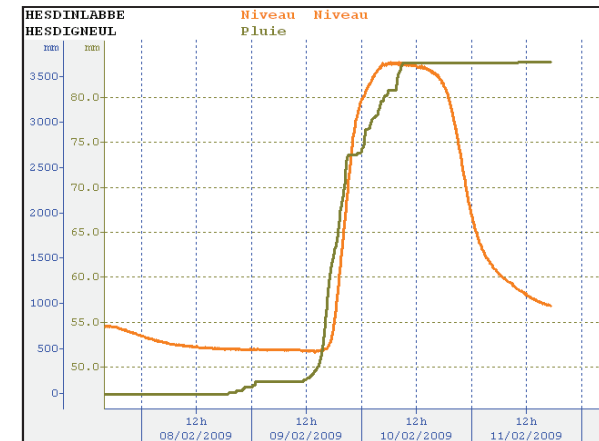
Ces aménagements ont également permis de restaurer et leur efficacité est le cas du 15 décembre est venue les mettre à l'épreuve : clapet et bassin ont bien rempli leur rôle, et les gros débris ont été évacués sur ces secteurs. Mais il reste encore des communes du Boulonnais qui nécessitent des aménagements complémentaires, et nous allons examiner attentivement leur situation.

En matière de restauration écologique des cours d'eau, le chantier des plans de gestion décennal est ouvert sur les bassins de la Liane, du Wimereux et de la Slack. Au programme de ces projets figurent notamment du bon état écologique des cours d'eau : continuité écologique, protection des berges, plantation, lutte contre les espèces invasives, etc. Une enquête publique sera engagée en 2012 sur chaque bassin venant pour recueillir les avis des riverains avant un démarrage des interventions en 2013.

Cette approche que le projet de gestion a reçu la cohérence et la légitimité du SYMSAGEB en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau. Il a ainsi obtenu à notre syndicat le « label » d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Cette reconnaissance nous encourage dans la poursuite de nos activités, avec constance et détermination.

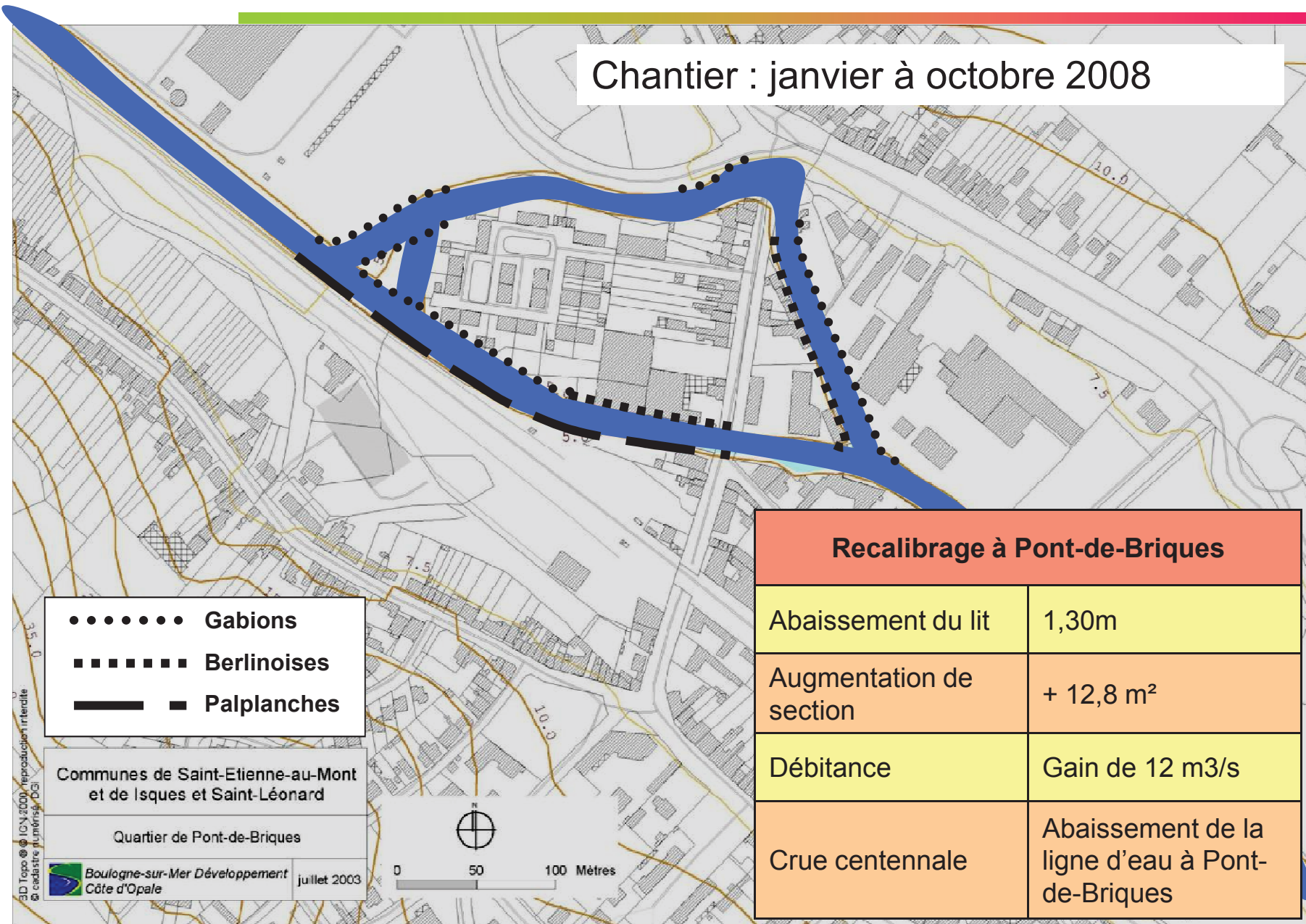
Une nouvelle fois, je suis fier de vous présenter dans cette lettre l'avancement de nos interventions en faveur d'une bonne gestion de la ressource en eau sur le territoire du Boulonnais.

Le Président du SYMSAGEB
Jean-Loïc LESAFFRE

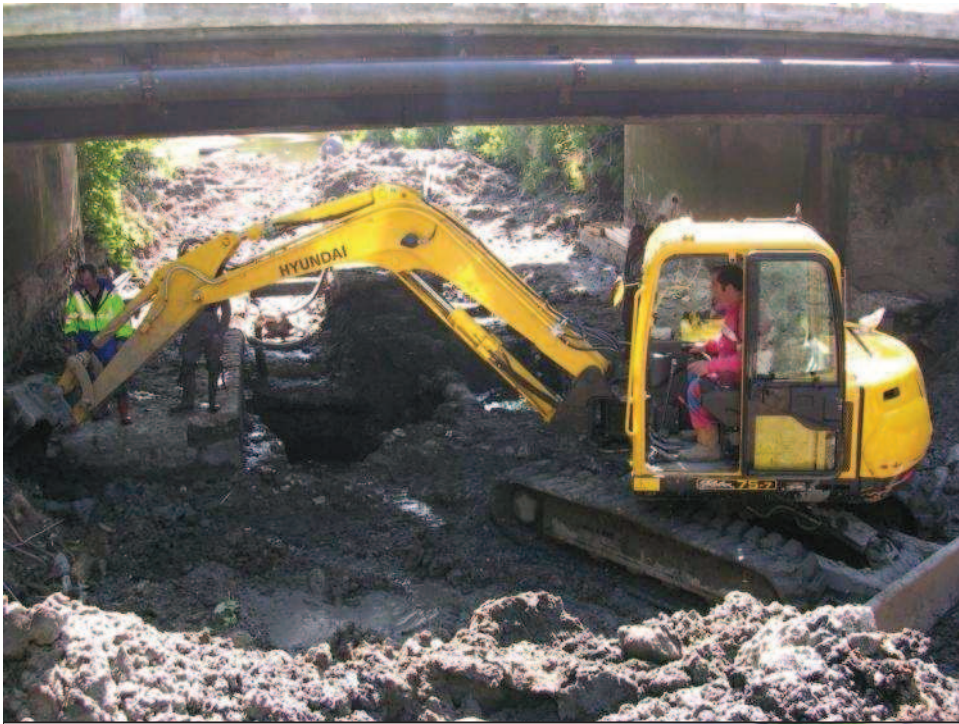


Curage et recalibrage à Pont-de-Briques

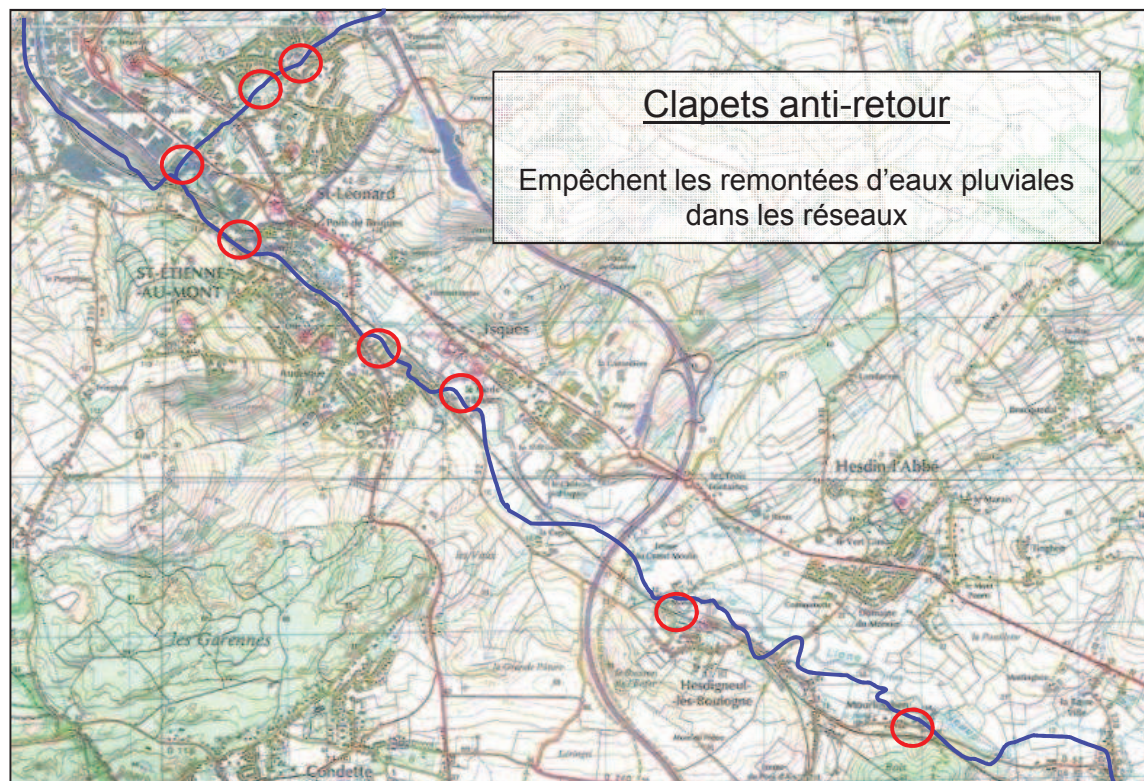
Chantier : janvier à octobre 2008



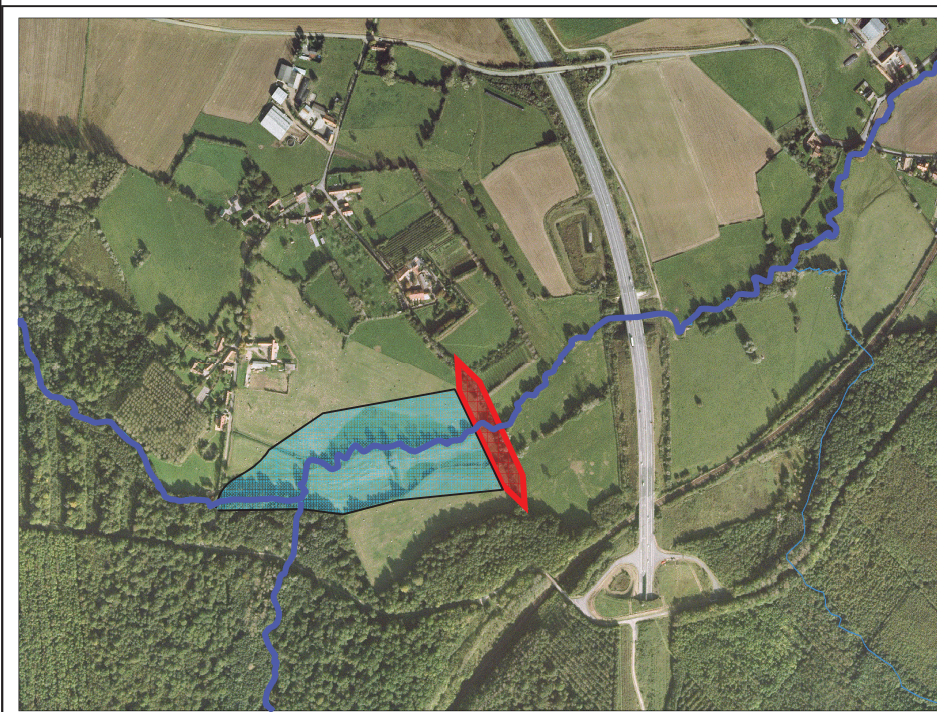
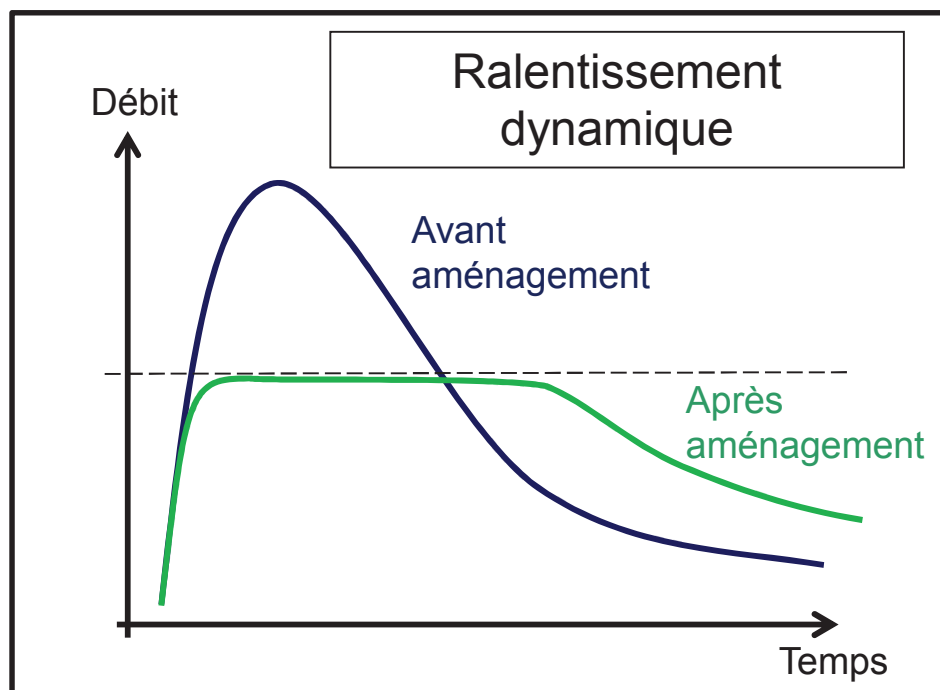




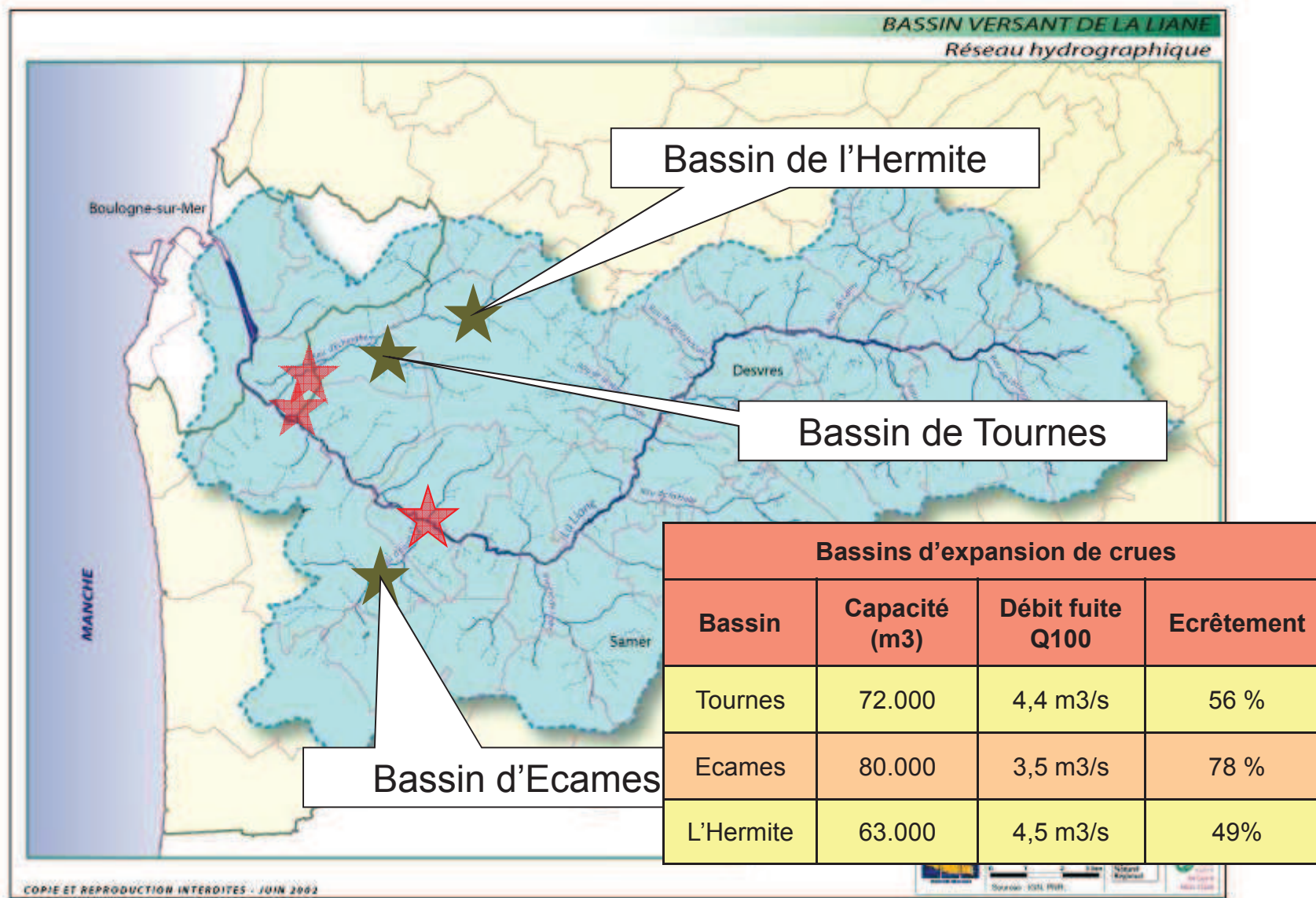
Le PAPI Boulonnais – Clapets anti-retour



Le PAPI Boulonnais – Bassins d'expansion de crues



Le PAPI Boulonnais – Bassins d'expansion de crues

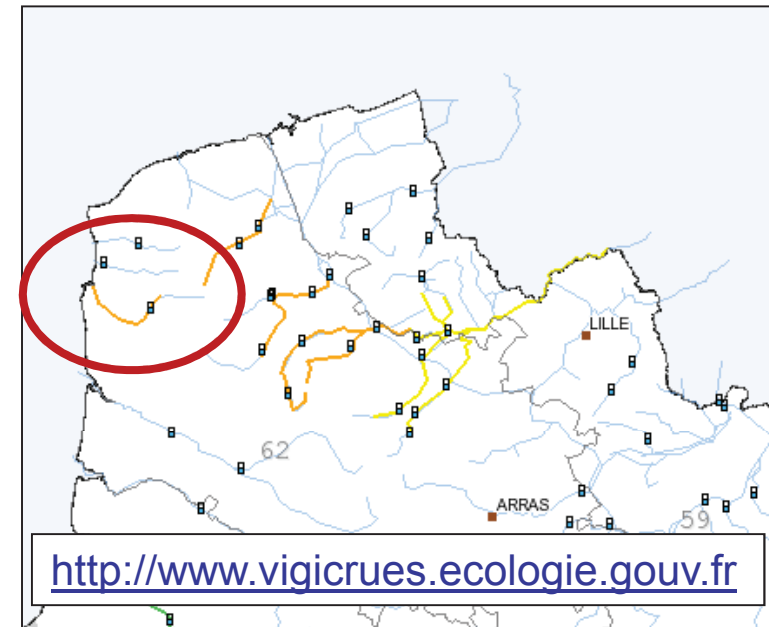
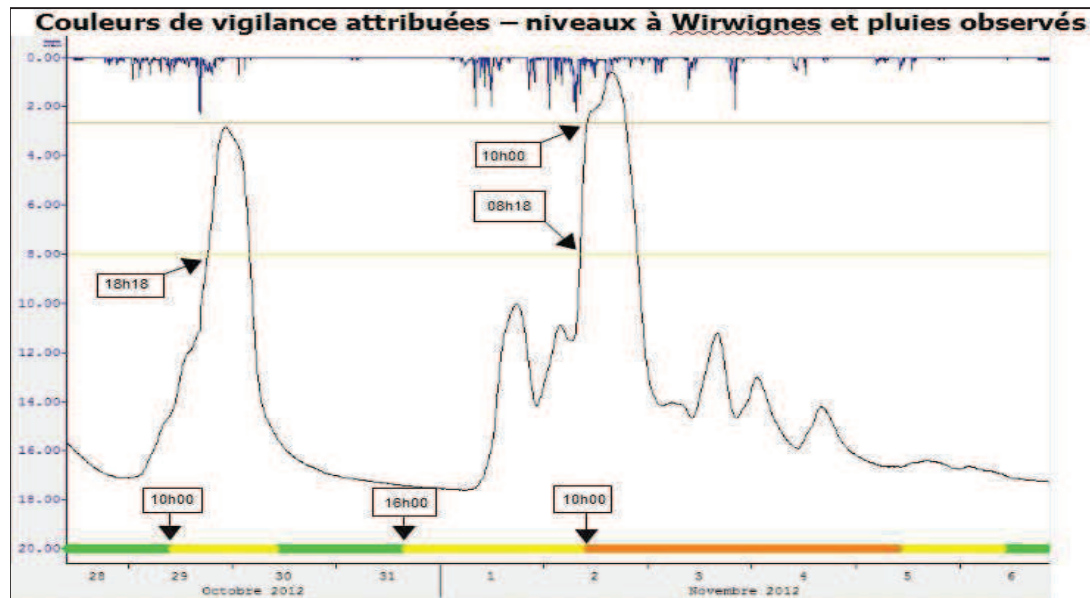








Crue de la Toussaint 2012

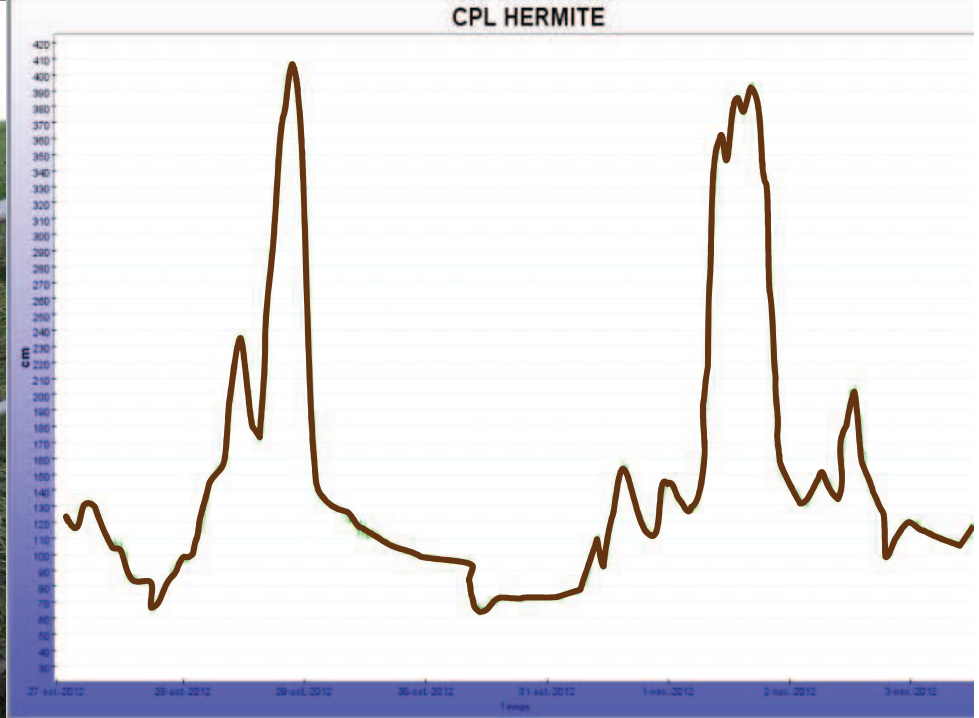


	Débits maximal	Hauteur maximale	Observations
Liane	56,6 m ³ /s	4,37 m	Débit et hauteur maxi enregistrés
Wimereux	33,4 m ³ /s	2,03 m	< crue 21/11/2000
Slack	23 m ³ /s	2,63	









Effet des aménagements du PAPI

Aménagements	Effets
Bassins de Tournes et l'Hermitte	Ecrêtement du ruisseau d'Echinghen Pas de débordements à Baincthun, Echinghen et Saint-Léonard
Bassin d'Ecames	Ecrêtement du ruisseau d'Ecames Abaissement de la ligne d'eau à Hesdigneul (Pl. Pauchet)
Recalibrage de la Liane à Pont-de-Briques	Abaissement de la ligne d'eau à Pont-de-Briques Réduction du nombre de bâtiments touchés
Clapets anti-retour	Suppression des inondations (quartiers bas de St-Léonard et Pont-de-Briques + Hesdigneul)

Avant PAPI (crues 1998 / 2000) : 600 bâtiments inondés
Après PAPI (crue 2012) : 200 bâtiments inondés

Pour poursuivre...

Désordres constatés	Réponses
Communes amont BV Liane	ZEC sur affluents amont
Communes aval sous influence Liane	Protections localisées Réduction de la vulnérabilité
Communes vallée Wimereux	Clapets anti-retour ZEC sur bassin amont Réduction de la vulnérabilité
Ruissellement agricole	Aménagements anti-érosifs
Submersion terres agricoles (Slack)	Plan de gestion Wateringues Etude basse vallée Slack



PAPI d'intention

Etudes hydrauliques sur
Liane, Wimereux et Slack

Clapets à Wimille

Stations de mesure

Diagnostics vulnérabilité

PCS / communication

Repères de crue

ACB

...

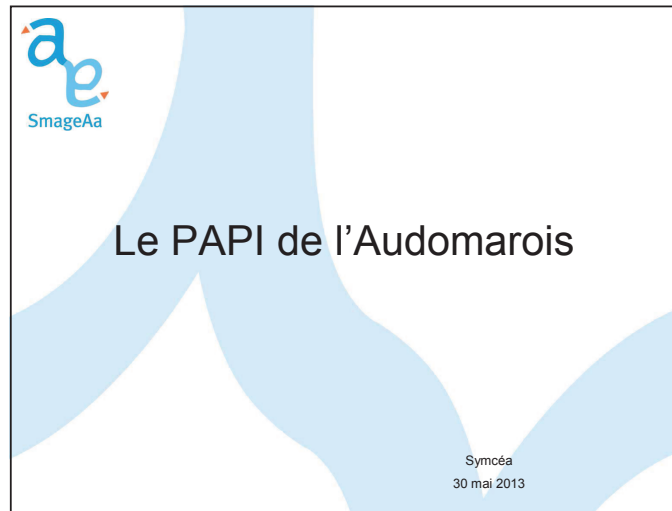
Effets des aménagements du PAPI sur les crues dans le Boulonnais

Merci de votre attention !

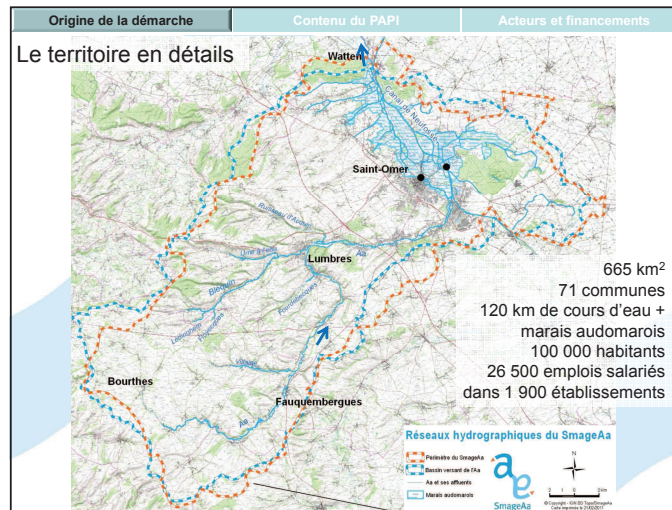
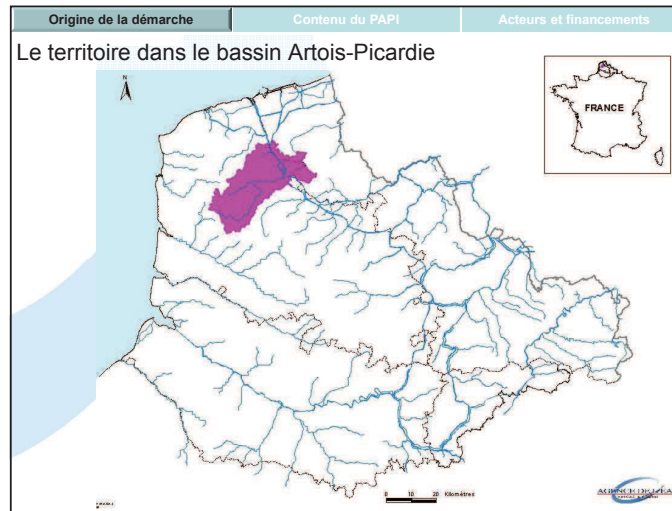
Contact :

Matthieu Audollent
Directeur du SYMSAGEB
Tél. : 03 91 90 33 20


Courriel : symsageb.audollent@orange.fr

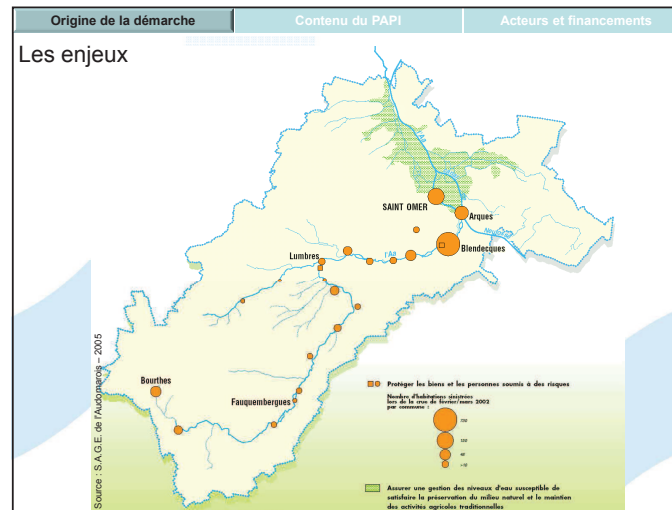


Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
La présentation		
	<ul style="list-style-type: none">• L'origine de la démarche• Le contenu du PAPI• Les acteurs et les financements	



Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
<h3>Les compétences du SmageAa</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Les compétences <ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre du S.A.G.E. – Notion d'intérêt intercommunautaire • Les grands axes d'action <ul style="list-style-type: none"> – La prévention des crues – La mise en valeur des milieux humides et aquatiques – L'animation agricole – La ressource en eau – + projets plus ponctuels : Marais audomarois, ... 		

Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
<h3>Le risque inondation</h3> <p>Crués hivernales Crués rapprochées Évènement de référence 2002</p> <ul style="list-style-type: none"> – Crue de référence (2002) <ul style="list-style-type: none"> • 1200 logements sinistrés • Industrie touchée directement • Évaluation sommaire des dommages 15 000 000 € – Crue plus fréquente (1999) <ul style="list-style-type: none"> • 200 logements sinistrés • Impact indirect sur l'activité économique 		



Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
------------------------	-----------------	-------------------------

La démarche

- Projets de travaux en cours d'élaboration
- Élargissement de la réflexion (conscience du risque, réduction de vulnérabilité)
- Recherche de financements
- >>>
 - > Elaboration du programme au lancement du nouvel appel à candidature en 2011
 - > Projets déjà définis
 - > Montage en régie
 - > 2012-2017
 - > Echelle du SAGE de l'Audomarois

Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
<h3>La stratégie du territoire pour son projet de PAPI</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans la mise en œuvre du SAGE • Mars 2002 <ul style="list-style-type: none"> > mobilisation et organisation des acteurs • Réduction des conséquences <ul style="list-style-type: none"> > avenir du développement du territoire – Réduction de l'aléa pour les crues rares – Non-crédation de vulnérabilité – Prise de conscience objective du risque et réduction de vulnérabilité – Cas du marais audomarois • Et au-delà du Programme ? <ul style="list-style-type: none"> – Réflexion interbassin et gestion des waterings 		

Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
<h3>Un programme d'action sur les 7 axes</h3>		
Axe	Nature de l'action	Priorité
I – Amélioration de la connaissance et conscience du risque	I.1 – Evaluation	***
	I.2 - Repères de crue	*
	I.3 - Actions pédagogiques	*
	I.4 – Observatoire	**
	I.5 – DICRIM	**
II - Surveillance, prévision des crues	II.1 - Station limnimétrique Acquin	**
III - Alerte et gestion de crise	III.1 – PCS	***
IV - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	IV.1 - PPRI Marais	**
	IV.2 - Guide des zones à risque Marais	*
	IV.3 - Suivi du PPRI Aa	*
V - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	V.1 - Réduction de la vulnérabilité sur site	***
	V.2 - Résilience du Marais	*
VI - Ralentissement des écoulements	VI.1 - Champs d'Inondation Contrôlée	****
	VI.2 - Quartiers hautement vulnérables	***
	VI.3 - Têtes de bassin-versant	**
	VI.4 - Animation agricole	***
VII - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	VII.1 - Etudes de danger	**
	VII.2 - Réfection des digues	*
	Equipe projet	

Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
<p>Un programme d'action fiable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antériorité de la démarche <ul style="list-style-type: none"> – Projets avancés (AVP) – Approche globale engagée (2010) • Équipe technique • Synergie des acteurs 		
<pre> graph TD A[Un chargé de mission en hydraulique] --> B[Un technicien en hydraulique] A --> C[Un animateur agricole] </pre>		

Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
<p>Les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des maîtres d'ouvrages <ul style="list-style-type: none"> – SmageAa – PNR Caps et Marais d'Opale – Agence d'Urbanisme et de Développement de la région de Saint-Omer – Communes de Blendecques, Wavrans-sur-l'Aa – Communautés de communes de Hucqueliers, de Lumbres, Communauté d'agglomération de Saint-Omer – DDTM – 7ème section des Wateringues • Engagement • Légitimité du SmageAa 		

Origine de la démarche		Contenu du PAPI				Acteurs et financements		
Le budget global du projet et ses financeurs								
Nature de l'action	Financement							
	Etat BOP181	Etat FPRNM	Maitre d'ouvrage	Europe	AEAP	CRNPdC	CG62	Total (HT)
Axe I	-	32 500	14 800	-	17 700	-	-	65 000
Axe II	-	2 500	2 500	-	-	-	-	5 000
Axe III	-	-	5 000	-	-	-	-	5 000
Axe IV	-	11 500	4 600	-	6 900	-	-	23 000
Axe V	-	-	27 000	-	-	3 000	-	30 000
Axe VI	-	7 350 437	4 263 405	-	3 529 594	989 142	912 060	17 044 638
Axe VII	-	-	240 000	-	-	-	-	240 000
Pilotage	224 506	-	202 055	-	168 380	-	-	594 941
Total	224 506	7 396 937	4 759 361	-	3 722 573	992 142	912 060	18 007 579
	1%	41%	28%	0%	21%	6%	5%	

Version : nov. 2011

Origine de la démarche		Contenu du PAPI				Acteurs et financements		
L'Analyse Coût Bénéfice et sa sensibilité								
<ul style="list-style-type: none"> • ACB <ul style="list-style-type: none"> - basée sur le programme d'investissement majoritaire (57 % du budget) - avec les principes de l'annexe au cahier des charges <ul style="list-style-type: none"> • SAUF déflation immobilière intégrée • Résultat positif VAN = 4,9 millions DEMA /C = 150 % • Si retrait déflation VAN = -5,4 millions € DEMA/C = 50 % • Analyse des incertitudes <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation initiale des dommages > DEMA/C = 75 % - Evaluation des bénéfices - Qualification des périodes de retour • Action d'évaluation du programme (I-1), prioritaire en 2012 								

Origine de la démarche	Contenu du PAPI	Acteurs et financements
<p data-bbox="952 331 1288 386">Présentation par : Agnès BOUTEL, directrice du SmageAa</p> <p data-bbox="1048 411 1191 438">www.smageaa.fr</p>		

La démarche PAPI

Programmes d'action pour la prévention des inondations



Qu'est ce qu'un PAPI ?

- 1 contrat entre l'Etat et les Collectivités territoriales porteuses de projet(s) de gestion de risque d'inondation
- Mise en œuvre d'une politique globale de prévention des risques
 - pensée à l'échelle du bassin versant
 - équilibrée et cohérente entre les axes de la gestion des inondations et en sortant du « tout protection »
 - pour favoriser l'émergence de programmes d'actions de qualité, reposant sur une analyse fine des enjeux et des risques auxquels ils sont soumis, et déclinant une stratégie de prévention des inondations partagée et soutenue par les parties prenantes.



Objectifs de la démarche PAPI

- Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation pour réduire la vulnérabilité des territoires
- favorisant l'émergence d'acteurs locaux et de stratégies locales
- Approche globale de la prévention pour un territoire, prenant en compte tous les types d'aléa inondation (à l'exclusion des débordements de réseau)
- Renforcer la légitimité des acteurs locaux impliqués dans la gestion des inondations
- Fournir un cadre pour l'accompagnement des projets de prévention portés par les CT, quels que soient leur envergure et leur degré de maturité



Les opportunités d'un PAPI

- Élaboration d'une stratégie de gestion du risque déclinée en Programme d'actions (équilibré, pertinent)

- Mise en place d'une gouvernance locale
 - Structure porteuse identifiée = animation et coordination de la mise en œuvre du programme d'action
 - Maître(s) d'ouvrage des actions engagé(s) (lettre d'intention)
 - Associée aux politiques de gestion de l'eau (SAGE ; contrat de milieu) et d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi).

- Evaluation de la pertinence des actions (ACB et AMC)

- Contrat de 6 ans (Accès prioritaire aux financements publics)



Les dossiers de candidature « PAPI » et leur contenu

- Les « PAPI d'intention »
- constitue une phase de préfiguration du PAPI « complet »

Il doit permettre à une structure de mûrir son projet («études et mobilisation des maîtres d'ouvrages»)

Il s'agit principalement d'études (aléa, l'évaluation des enjeux, stratégie, définition du programme d'actions, etc.), mais quelques actions concrètes peuvent d'ores et déjà être mises en oeuvre.

- Contenu du dossier

variable selon les PAPI d'intention mais au minimum, **description du territoire et justification des études et/ou actions prévues et un engagement fort du porteur de projet de continuer sur une démarche complète indispensable**



■ - Les « PAPI complets »

1) Diagnostic du territoire :

il s'agit de décrire l'exposition du territoire au risque inondation, de présenter le bassin de risque, de caractériser l'aléa inondation, de recenser les enjeux et d'analyser des dispositifs et démarches susceptibles d'avoir un impact sur la gestion des inondations

2) Stratégie locale :

- choix des priorités d'actions sur la base du diagnostic du territoire qui aura mis en lumière les vulnérabilités particulières du territoire
- définition des priorités d'action (ex: traiter un aléa inondation en priorité, ou une zone particulièrement exposée, etc.)
- adapter les objectifs aux enjeux et aux moyens disponibles



3) Programme d'actions (déclinaison opérationnelle de la stratégie)

(Fiche-actions établies / 7 axes, avec identification du MOu de chaque action)

Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
(information préventive, DICRIM etc.),

Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
(outils et systèmes des collectivités)

Axe 3 : alerte et la gestion de crise (PCS, exercices)

Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
(aménagement, prise en compte dans les PLU)

Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (ex. rénovation urbaine, actions d'augmentation de la résilience)

Axe 6 : ralentissement des écoulements (rétention de l'eau, ZEC etc.)

Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques
(diagnostic, augmentation des niveaux de protection/étude de danger)



4) Analyse coût-bénéfice/ Analyse multicritère :

Obligatoire :

- quand les actions d'investissement > dépassent 25% du montant total du programme

ou

- si le montant total du programme de travaux ou aménagement > 2 M€

Référence : cahier des charges technique de l'ACB/AMC diffusé par le ministère de l'environnement



Mode de sélection des projets

2 types de labels

PAPI : programme d'action globale

PSR : confortement d'ouvrage ou augmentation du niveau de protection (renforcement)

2 instances de labellisation en continue

Bassin – Commission « inondation » issue du Comité de Bassin

National – la Commission Mixte Inondation (Cmi)

3 types de projets

- PAPI < 3 M€ : labellisation locale
- PAPI > 3 M€ : labellisation nationale (avis local)
- PAPI d'intention : labellisation nationale (avis local)



Déroulement général de la démarche PAPI

- Phase d'élaboration (PAPI)

Accompagnement du porteur du projet dans sa démarche d'élaboration (DDTM ou DREAL)

- Phase d'instruction

La DREAL est en charge de l'instruction des dossiers et vérifie la complétude du dossier avec l'appui des DDTM

- Phase de labellisation

La labellisation PAPI valide une démarche globale et cohérente, un projet de stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations

- Phase de finalisation

Validation de l'engagement financier – Convention (Préfet pilote et partenaires financiers)

- Suivi du projet

Chef de projet désigné en région ou en département



Merci de votre attention



Participation en faveur de la prévention des inondations



Le cadre de l'intervention

- Code de l'Environnement
« la gestion équilibrée de la ressource en eau, qui vise à assurer la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques »
- X^{ème} programme (2013-2018)
« actions de lutte contre les inondations qui contribuent à la conservation et la restauration des milieux naturels aquatiques et des espaces alluviaux »

L'Agence de l'Eau Artois – Picardie accompagne ainsi certaines mesures de prévention contre les inondations

Les modalités de l'intervention



Le X^{ème} programme

- adopté le 27/11/2012,
- en application du SDAGE Artois-Picardie et du programme de mesures
- 1 milliard d'euros d'aides sur 5 ans dont 6,5 M€ pour la prévention des inondations

Les modalités de l'intervention

Les actions éligibles:

- études
- travaux d'aménagement pour des ZEC



- aménagements de ralentissement dynamique des crues (hydraulique structurante et mesures de lutte contre l'érosion)
- travaux d'entretien et restauration écologique des cours d'eau
- acquisitions foncières

Les modalités de l'intervention

- max 40 à 50% d'aides
- Des coûts plafonds:
ex: 15 € / m³ stocké
20 000 € / ha de terres agricoles
...
- Les programmes globaux de lutte contre les inondations soumis au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau

Les modalités de l'intervention

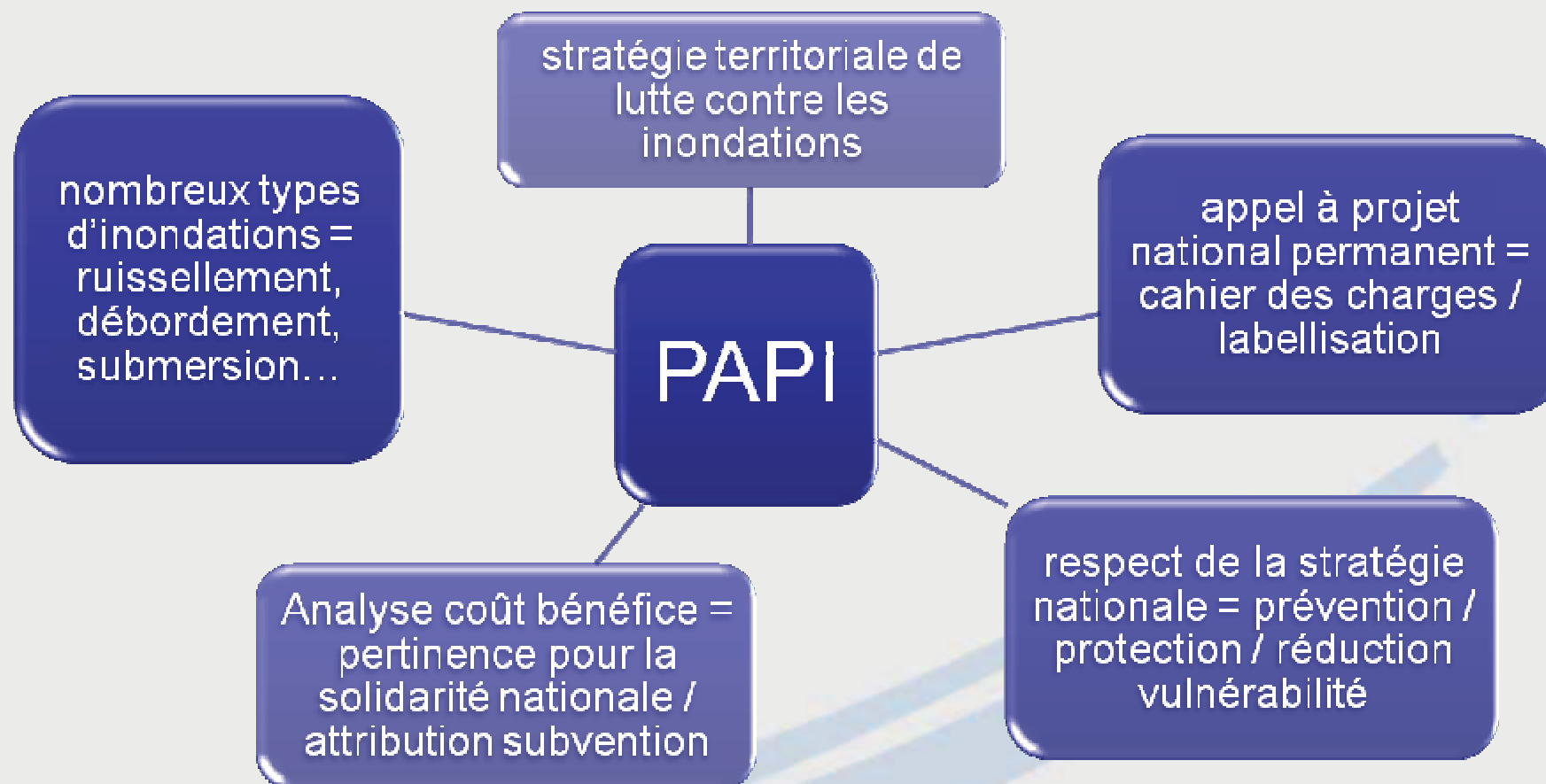
Les actions non éligibles:

- animation territoriale (hors érosion)
- opérations d'endiguement
- opérations ponctuelles
- curage à but hydraulique
- recalibrage de cours d'eau
- gestion du trait de côte

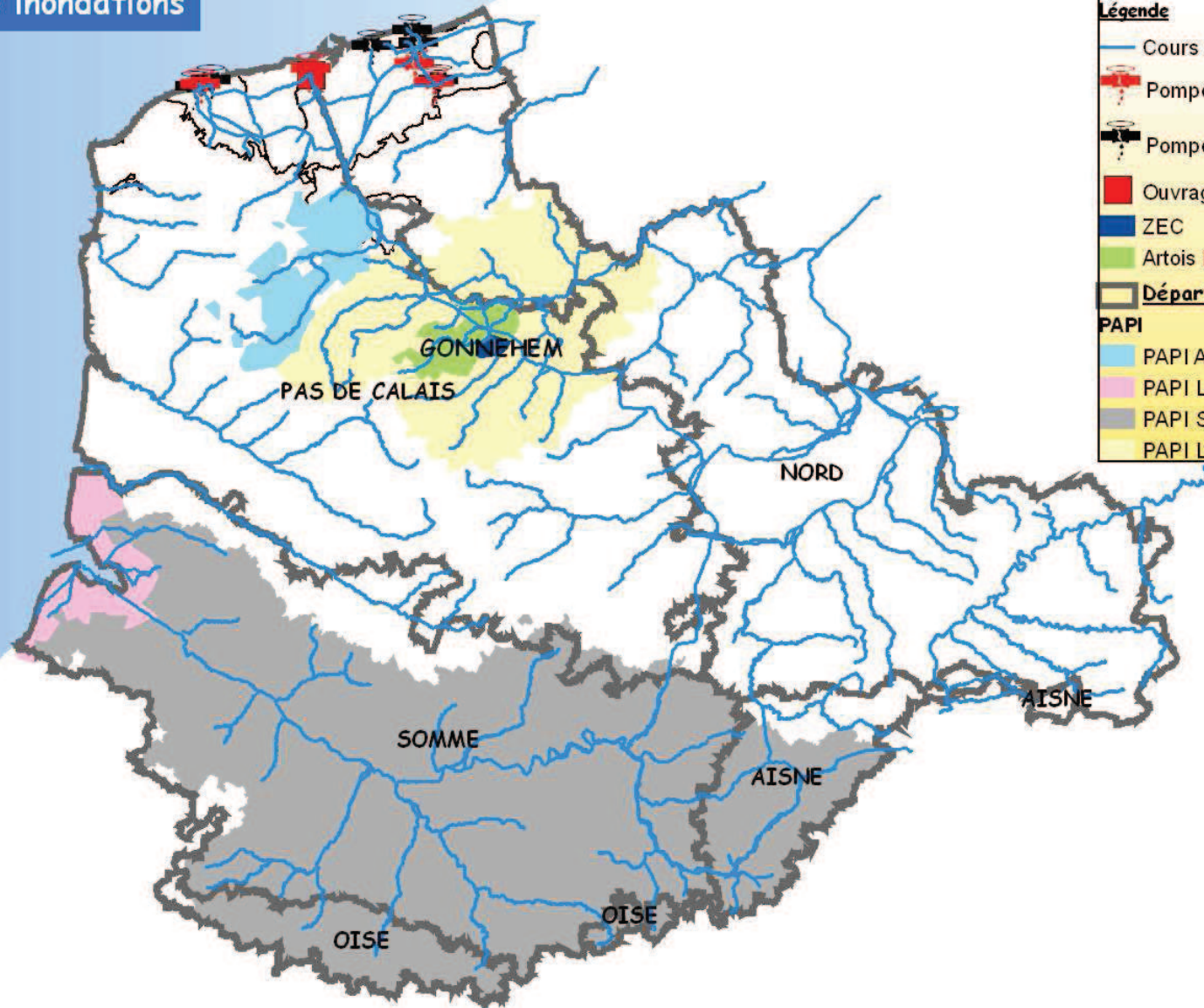


Les modalités de l'intervention

Un cadre précis pour un projet de territoire et une aide nationale



Travaux inondations



- Légende**
- Cours d'eau
 - Pompes renouvelées
 - Pompes
 - Ouvrages prioritaires "A"
 - ZEC
 - Artois Lys
 - Département
 - PAPI**
 - PAPI Audomarois
 - PAPI Littoral Picard
 - PAPI Somme
 - PAPI Lys

Merci de votre attention.